



PROJET ASSOCIATIF

SOMMAIRE

◆ PRESENTATION DU CLUB

- a) Son identité p 4
- b) Etat actuel de l'association p 4 & 5
- c) Points forts p 6
- d) Points à améliorer p 6

◆ PRESENTATION DU PROJET ASSOCIATIF 2022-2026

- a) Projet associatif p 7
 - ✓ Les orientations
 - ✓ Les axes
- b) Tableau des axes p 8 à 12

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○



Introduction et Historique

Un petit rappel : le projet associatif est ce qui justifie l'existence de l'association, ce pourquoi elle a été créée. Il est le fruit d'une réflexion des membres de l'association sur les buts de celle-ci et les manières employées pour les atteindre.

Le projet associatif permet de mobiliser et de fédérer les énergies et les moyens.

C'est un document formalisé dans lequel sont inscrits les axes de développement de l'association, les actions envisagées pour les réaliser, les objectifs à atteindre ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il permet, à échéance régulière, de réaliser un bilan concernant le degré de réalisation des actions proposées, de les reconduire si besoin et d'en proposer de nouvelles en fonction des besoins exprimés par les adhérents.

Le premier projet associatif du club avait été établi en 2014 et revu en 2017. Compte tenu des objectifs fixés dans celui-ci, un bilan en avait été tiré dont voici les grandes lignes :

- un certain rajeunissement des adhérents avec un âge moyen passant de 50,7 ans à 45,8 ans
- l'amélioration de la communication via la révision du site internet, la création d'un WE multi activités
- la création des journées de formation réservées aux encadrants et de sécurité ouvertes à tous
- l'établissement d'une fiche pour chaque sortie, indispensable en matière de sécurité et permettant, en fin de saison, d'établir des statistiques
- la programmation de nouvelles activités comme le ski de randonnée nordique et le « dry tooling »

En 2020, ont été votés de nouveaux statuts instaurant en particulier la création de pôles chargés chacun de missions au sein du club. Il nous a donc paru intéressant de réécrire notre projet associatif en prenant en compte ce nouveau fonctionnement du club et en instaurant des critères d'évaluation qui permettront de faire rapidement un bilan à échéances régulières.



I) Présentation du club.

A) Son identité.

L'entité porte le nom de « Club Alpin Français de Gap ».

Il a été créé en 1874, la même année que le Club Alpin Français dont il a été jusqu'en 1996 une section.

En 1996, le Club Alpin Français est devenu une fédération (FCAF puis FFCAM en 2004) et chaque section est devenue un club à part entière affilié à la fédération.

L'objet du Club du fait même de son affiliation à la FFCAM est de même tonalité que celui de la fédération, à savoir rendre accessible au plus grand nombre une pratique autonome et responsable de la montagne.

Dans cet esprit, il contribue à la formation et à la sécurité des usagers de la montagne, veille à la protection de celle-ci. Il a la volonté de transmettre une « culture montagnarde ».

Lié à sa situation géographique, le club assure la gestion de 8 refuges de montagne dans le cadre d'une convention de gestion passée avec la FFCAM, bailleur desdits bâtiments. Ces refuges et leurs modalités de gestion constituent un moyen parmi d'autres de répondre à l'objet du club défini ci-dessus.

Depuis plusieurs années, le Club Alpin Français de Gap est installé 9 rue Bayard à Gap.

En 2013, le Club a créé, en association avec l'ASPTT, le club d'escalade « Duo des Cimes ». A l'intérieur de cette structure ont été transférées toutes les activités escalades pour les jeunes.

B) Etat actuel de l'association.

Les valeurs

La valeur suprême du club est de promouvoir la connaissance de la montagne auprès du plus grand nombre par le biais de diverses pratiques respectueuses de cet environnement, à la fois si particulier et si fragile.

L'association a pour objectif de rendre pour chaque individu cette pratique autonome et responsable et pour ce faire, dispose de bénévoles qualifiés selon des normes de formation définies.

La solidarité étant une des valeurs portées par la FFCAM, il est important qu'elle soit déclinée dans notre club par des actions et pratiques concrètes.

En interne lors de nos sorties, cette solidarité se traduira par l'aide, l'assistance et la bienveillance du groupe auprès de chacun(e) afin que **tous** profitent pleinement de l'activité **avec plaisir**

En externe, des manifestations associant notre club à d'autres structures permettront aussi de mettre en évidence cette solidarité, avec en particulier notre implication dans le partenariat avec le sport adapté (personnes en situation de handicap mental ou psychologique). Ce partenariat, grâce aux nombreux bénévoles, existe depuis plusieurs années et devrait se poursuivre efficacement (une convention avec le CDSA a été rédigée à cet effet).

Les activités

Les activités par lesquelles l'accessibilité à la montagne est pratiquée, sont, à ce jour, les suivantes :

- La randonnée pédestre ;
- La randonnée alpine ;
- L'alpinisme ;
- Le ski-alpinisme ;
- La cascade de glace ;
- Le dry-tooling ;
- La raquette ;
- Le ski nordique ;
- Le ski de randonnée nordique ;
- L'escalade ;



La gestion des refuges

Le Club Alpin Français de Gap gère 8 refuges de montagne pour le compte de la FFCAM.

Le refuge du Pré de la Chaumette est situé dans la vallée du Champsaur, sur la commune de Champoléon, les sept autres refuges sont situés dans la vallée du Valgaudemar :

- le refuge des Souffles sur la commune de Villar Loubière,
- les refuges de l'Olan, de Chalance, du Pigeonnier, Chabournéou, Vallonpierre et Xavier Blanc dépendent de la commune de La Chapelle en Valgaudemar

Seul le refuge de Chalance n'est pas gardé pendant la saison d'été mais il est surveillé par des bénévoles qui le visitent régulièrement.

3 refuges sont de construction récente : Vallonpierre (2000), Pigeonnier (2003) et Les Souffles (2007). Les autres refuges sont plus anciens et ont été construits dans les années soixante-dix.

Enfin, le plus ancien, le plus emblématique des refuges du Valgaudemar ; le refuge Xavier Blanc était à l'origine un bâtiment construit par une compagnie minière. La section de Gap du Club Alpin l'a loué en 1898, avant de le racheter en 1924.

Les ressources humaines :

Chacune de ces activités est animée par un responsable et leur pratique est assurée par un ou plusieurs initiateurs formés selon un cursus fédéral déterminé.

Des bénévoles non encadrants assurent également le bon fonctionnement du club, tant sur le plan matériel qu'administratif.

Le club emploie également une salariée à temps partiel pour l'administratif et la comptabilité.

Le nombre de membres bénévoles se situe environ à 70 personnes.

Les adhérents :

Le club enregistre un nombre d'adhérents légèrement inférieur à 1000, très stable malgré la crise due à l'épidémie de Covid. On compte, pour l'année 2021, environ 2800 journées activité.

L'association s'adresse à tous les publics sans distinction d'âge, de sexe ou de conditions sociales dès lors qu'ils montrent un intérêt et une attirance pour le milieu montagnard.

Le public majoritaire actuellement au regard de l'âge est constitué par les personnes de 12 à 24 ans et de plus 50 ans.

Tous ces points, ainsi que ceux concernant la vie du club, l'agenda des sorties, diverses actions et manifestations auxquelles le club participe sont à retrouver sur le site du club : <https://gap.ffcam.fr>

C) Points forts :

Les points forts et faibles du club ont fait l'objet d'une étude approfondie au printemps 2012 (Cf. document « SWOT » en annexe). Citons les plus significatifs :

Un partenaire reconnu

Le club, fort de ses 140 ans d'existence et d'une structure fédérative, peut se vanter d'être un partenaire reconnu et incontournable du milieu montagnard et de ses pratiques. Particulièrement emblématiques et pérennes, il faut citer l'alpinisme, l'escalade sportive, le ski de randonnée, sans oublier la randonnée pédestre qui est à la base de toutes nos activités.

Des formations qualifiantes

La structure fédérative, constituée de différentes strates, dispose en son sein d'un arsenal de formations. Beaucoup d'entre elles sont qualifiantes et permettent aux bénévoles ainsi formés, dans leur discipline, d'encadrer des groupes afin, notamment, de les conduire à l'autonomie. Le club est engagé dans ce souci de formation, en incitant ses membres à y participer et compte même dans ses rangs des formateurs.

Des bénévoles impliqués

A l'heure actuelle, le club peut compter sur une quarantaine de bénévoles réguliers sur le terrain. A ceux-là s'ajoutent les personnes participant à la gestion administrative de l'entité, la gestion des refuges, etc...

D) Points à améliorer :

♦ Faciliter le renouvellement des instances dirigeantes du club et sa mixité.

Faute d'un nombre suffisant de candidats pour assumer des fonctions dirigeantes (comité directeur, bureau, responsabilité des refuges), le renouvellement de ces cadres est souvent très problématique. La formation des adhérents pour qu'ils deviennent cadres est une voie pour y parvenir.

♦ Rechercher la fidélisation des nouveaux adhérents.

Au-delà du « turn over » inhérent à toute structure, la fidélisation d'un plus grand nombre d'adhérents doit être recherchée par une meilleure adéquation entre les souhaits des adhérents et l'offre proposée. Cela passera dans les années futures par de nouvelles pratiques, des activités renouvelées et de nouveaux équipements.

♦ Améliorer la communication :

Des différentes réflexions et études menées (Cf. mémoire *de stage de M Mathieu Lamblin*), il ressort que le club est méconnu du grand public d'une part et souffre d'une image élitiste d'autre part. Cependant, le CAF est une association connue et reconnue dans le milieu montagnard.

II) Présentation du Projet Associatif 2022-2026

A) Nouveaux statuts

L'Assemblée Générale du 7 Décembre 2019 a approuvé les nouveaux statuts du Club ainsi que le règlement intérieur, nouvellement élaboré. Celui-ci décrit un fonctionnement par pôles d'activité qui implique la mise à disposition de chacun d'eux de moyens matériels et financiers pour entreprendre les missions qui leur seront confiées.

Ce nouveau dispositif s'articule tout à fait avec la réalisation des divers objectifs du projet associatif 2022-2026

B) Le projet Associatif 2022-2026

1. Les orientations

Deux grandes orientations structurent et fédèrent la vie de notre club :

- Permettre au plus grand nombre de découvrir la montagne par une pratique plus sûre des différentes activités en respectant le milieu montagnard.
- Développer l'encadrement bénévole et compétent et pour cela favoriser l'engagement des adhérents à suivre les différentes formations.

A ces deux grandes orientations s'ajoute une action essentielle à savoir une communication efficace :

En interne : pour amener plus d'adhérents à animer la vie du club

En externe : pour faire connaître le club et amener de nouveaux adhérents

2. Les axes

Afin de répondre aux 2 orientations indiquées ci-dessus, il a été proposé de les décliner en 6 axes :

AXE A : Mieux répondre aux attentes des publics et des adhérents

AXE B : Conforter le nombre de bénévoles permanents et occasionnels. Développer la formation

AXE C : Être un acteur responsable de l'environnement

AXE D : Développer la communication en interne et en externe. Dynamiser la vie du club

AXE E : Faire de la sécurité un axe transversal à toutes les actions

AXE F : Poursuivre et développer les actions pour les jeunes

A chacun de ces axes correspondent des objectifs avec des actions à mettre en œuvre. Ont également été ajoutés des critères permettant d'évaluer les progrès réalisés.

Le tableau ci-dessous rassemble tous ces éléments.



Axe	Objectif	Action	Critères évaluation	Critère chiffré	Timing	Responsable
AXE A : Mieux répondre aux attentes des adhérents	A1 : Satisfaire les différents publics	Diversification du niveau et des objectifs des sorties	Nombre de niveau pour les sorties de ski-alpinisme S'assurer que tous les niveaux sont couverts pour les sorties de randonnées pédestre	2 par WE début hiver	Annuel Tous les deux ans	Pôle activités et responsables des diverses activités
	A2 : Fidéliser les nouveaux adhérents	Mieux accueillir les nouveaux adhérents, réunion d'information et autres supports de communication	Tenue de réunion publique par saison : été-hiver Nombre d'adhérents « non renouvelés »	1 par an Constat	Annuel Annuel	Pôle communication et pôle ressources humaines
AXE B : Conforter le nombre de bénévoles permanents et occasionnels.	B1 : Reconnaissance du travail des personnes ressources (encadrants et bénévoles)	Valoriser la fonction, comptabiliser le nombre d'heures de bénévolat.	Faire apparaître le montant du travail bénévole dans le compte de résultat		À partir de 2023	Pôle ressources humaines, tous les bénévoles
	B2 : Conserver et augmenter le nombre de bénévoles	Entretenir le réseau de cadres bénévoles	Calcul du nombre de bénévoles		Annuel	

Développer la formation	B3 : Identifier des compétences des adhérents (apport d'aide spécifique en interne)	Inciter les adhérents à devenir encadrants, par la mise en place de la réforme initiée par la FFCAM	Nombre de formations validées	+ 5 à 10%	Annuel	Pôle activité, pôle formation et responsables des diverses activités
AXE C : Être un acteur responsable de l'environnement	C1 : Sensibiliser à la gestion des déchets	Responsabiliser les pratiquants pour qu'ils rapportent leurs déchets				Pôle relations publique et pôle communication
	C2 : Rendre la montagne à son état naturel, éviter les pollutions	Favoriser la prise de conscience des pratiquants en participant aux journées de nettoyage de sites dégradés,	Préparation d'un mémo sur l'environnement		Annuel	
	C3 : Sensibiliser à la fragilité des milieux de pratique	Organiser des conférences ou des sorties thématiques sur l'environnement	Nombre de conférences ou de sorties thématique	3 par an	Annuel	
	C4 : Être un acteur de la mise en valeur des milieux naturels, promouvoir le club alpin auprès du public	Participer activement aux manifestations organisées par des tiers (ex : reconversion plateau de Ceüse)				
AXE D :	D1 : Augmenter la visibilité du club	Faire vivre les outils en place : site internet, réseaux sociaux, listes de diffusion,	Nombre de visites sur le site du club et de "like" sur les réseaux sociaux		Annuel	Pôle communication
	D2 : Répondre aux sollicitations externes et le faire savoir	Participer à des événements grand public (forum des	Nombre total d'adhérents impliqués		Annuel	Pôle relation publiques-

Développer la communication en interne et en externe. Dynamiser la vie du club		associations, trails, ...)			Annuel	Partenariat
		Mettre les compétences des initiateurs et des bénévoles au service d'autres structures souhaitant découvrir la montagne	Nombre de sorties organisées			
	D3 : Être partie prenante des actions liées à la montagne initiées par les institutionnels	Être présent au COPIL alpinisme du parc des Ecrins.	Nombre d'actions soutenues		Annuel	
		Soutenir activement les actions du conseil départemental en faveur de l'équipement ou rééquipement des voies d'alpinisme ou dans les falaises. Respecter nos engagements avec les communes : Gap, Dévoluy, Ventavon....	Nombre total d'adhérents impliqués		Annuel	
	D4 : Permettre à tous les cadres d'avoir une vision transversale des activités	Mise en place de réunions périodiques par activité et interactivités afin de favoriser l'échange d'information	Nombre de réunions tenues	5 par an toutes activités confondues	Annuel	Pôle activités
	D5 : Assurer un suivi de la participation aux activités, être réactifs, ajouter ou	Développer les outils d'analyse de l'activité du club : -l'existant : statistiques, fiches	Continuer à établir les fiches		Annuel A partir de 2023	Pôle activité, pôle ressources humaines

	modifier certaines activités	de sorties... -à venir : ressenti des adhérents, attentes	Etablir un questionnaire à envoyer aux nouveaux adhérents			
	D6 : Identifier une personne pouvant fédérer les actions de communication	Nommer un(e) responsable de la communication	Poste pourvu (ou non)		À partir de 2023	Pôle communication
AXE E : Faire de la sécurité un axe transversal à toutes les actions	E1 : S'assurer que tous les pratiquants "sport de neige" connaissent le fonctionnement du triptyque sécurité	Organiser une journée sécurité sport de neige, ouverte également aux jeunes non adhérents	Nombre de participants à la journée de sécurité		Annuel	Pôle sécurité et encadrants sport de neige
	E2 : Sensibiliser aux risques de la montagne en hiver et partager les expériences	Organiser des conférences sur la gestion des risques liés aux avalanches	Nombre de participants		Annuel	
	E3 : Utiliser les radios pour toutes les activités présentant des risques potentiels	S'assurer que les initiateurs et les participants en connaissent le fonctionnement Organiser des recyclages sur leur utilisation	Nombre de personnes formées	+5% par an	Annuel	Pôle sécurité
	E4 : Développer une culture de la prévention en matière de sécurité	Créer un pôle sécurité : analyse accidents, retour d'incidents et d'expérience, recyclage premiers secours.... Communiquer spécifiquement les actions sécurité lors de l'AG	Création du pôle		2022	

